



service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 119

semaine du 7
au 13 juin 1981

nouvelles csn

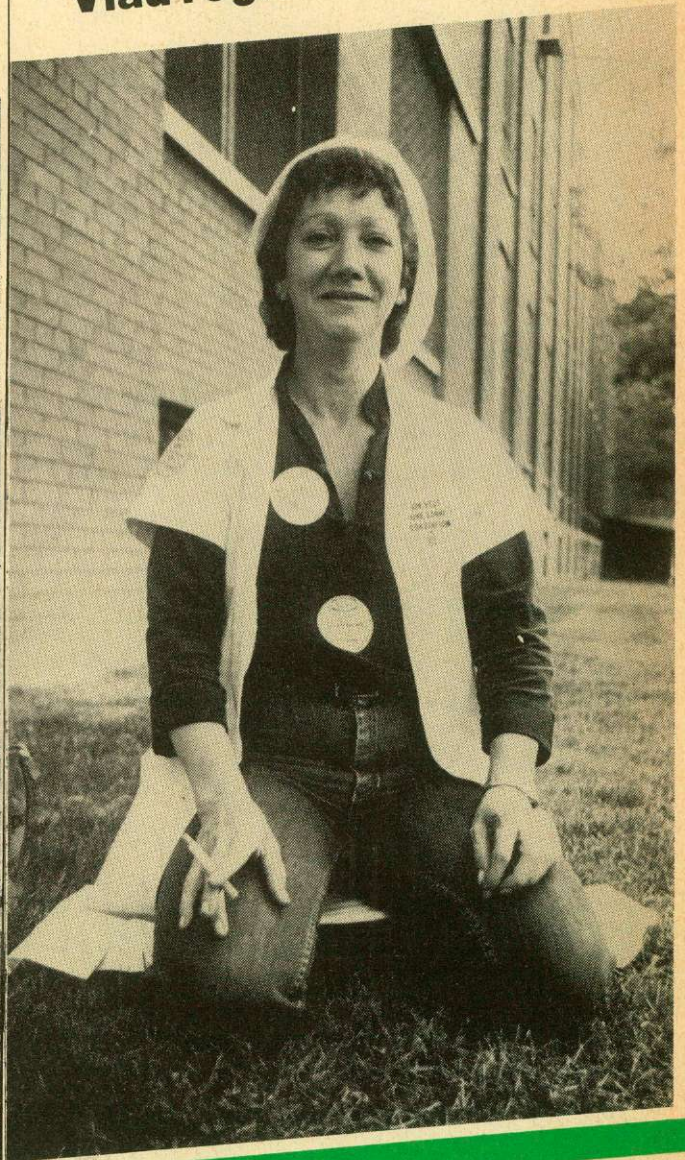
**Mesures sociales:
la CSN défend les acquis**

page 3



**les chansons dans l'oreille
Viau règle**

page 13



- le front commun dans la volaille pages 4-5 • le placement dans la construction pages 6-7
- le vélo, ça c'est du transport! page 9 • le Québec sans arbres page 10 • les petites nouvelles pages 12-13 • phaneuf page 14 • le FDP pages 15-16



agenda du mouvement

juin

- 15 conférence de Ivan Illich sur le travail non rémunéré à 20h, UQAM, pavillon Judith-Jasmin, salle Marie-Gérin Lajoie. Admission 4\$.
- 15-17 CSN conseil confédéral, à Montréal, au Sheraton Mont-Royal. Remplace celui prévu pour mai.
- 18-19 FTPF bureau fédéral, à Québec, au 155
- 18-21 FNEQ conseil fédéral, à Trois-Rivières
- 20-21 FNSBB session pour les responsables de l'information de la campagne d'adhésion, à Montréal, au 1601
- 22 SECSN exécutif, à Montréal
- 22-23 CCGN réunion du comité, à Montréal, au 1601
- 23 fête de solidarité pour Tex Bleach à caractère culturel et ethnique, dans le stationnement de la CSN, au 1601, à Montréal. À 19h.

VASTE CAMPAGNE POUR LA LIBÉRATION DE PAUL ROSE

Le Comité pour la libération de Paul Rose, avec en tête Claire Rose et Gaston Bourget, entreprend une tournée du Québec afin de sensibiliser la population à leur cause.

La CSN, qui participe à cette campagne, a demandé à chaque conseil central de favoriser la mise sur pied d'un comité régional Paul-Rose, pouvant réunir des représentants du monde syndical, populaire, académique, artistique ou autres. Lors de leur tournée, Claire Rose et Gaston Bourget pourront donner un coup de main pour la mise en place des comités.

Voici les lieux et dates de cette tournée:

- Val D'Or:* 16 et 17 juin
- Rouyn-Noranda:* 18 et 19 juin
- Amos:* 20, 21 et 22 juin
- Roberval:* du 23 au 28 juin
- Jonquière-Chicoutimi:* du 28 juin au 3 juillet
- Sept-Îles:* du 5 au 9 juillet
- Rivière au Tonnerre:* du 9 au 16 juillet et du 19 au 21 juillet
- Natasquan:* du 16 au 19 juillet
- Baie-Trinité:* du 21 au 23 juillet
- Godbout-Matane:* le 24 ou 25 juillet
- Gaspé:* du 27 juillet au 1er août
- Îles-de-la-Madeleine:* du 3 au 10 août

L'INFORMATION, C'EST TOUT LE MONDE

nouvelles csn, numéro 119, c'est le douzième numéro de l'expérience d'hebdomadaire que nous avons tentée à la CSN, une expérience qui était au départ de 12 numéros. Nous avons dit à l'époque, que nous réévaluerions les besoins en information une fois cette première période passée. Nous l'avons fait et nous avons conclu que *nouvelles csn* devait survivre.

8 pages pour l'été

Comme nous ne sommes pas une foule pour produire ce journal au jour le jour et comme arrive le temps des vacances, nous ne publierons, cet été, qu'un hebdomadaire de huit pages, au lieu du 16 pages auquel vous êtes maintenant habitués. La publication cessera en outre pour les deux dernières semaines de juillet, semaines où un grand nombre de Québécois sont en vacances.

De plus, avec l'été, les horaires de production sont changés et le journal sera imprimé le vendredi au lieu du samedi, les textes devant donc nous parvenir au plus tard le mercredi à 17 heures, au lieu du jeudi.

Ne nous oubliez pas, l'information a besoin de tout le monde pour survivre, du monde informé!

- Rimouski:* du 11 au 14 août
- Rivière-du-Loup:* du 14 au 17 août
- St-Jean Port-Joli:* 18 et 19 août
- Île d'Orléans:* du 20 au 22 août
- Victoriaville:* du 22 au 26 août

Quant aux conseils centraux de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull et de la périphérie de Montréal, ils peuvent être rencontrés sur demande, avant le 15 juin ou après le 27 août.



LES COUPURES

la CSN réclame que les conditions sociales continuent de s'améliorer



Lors du débat public sur les coupures budgétaires dans l'éducation et les affaires sociales, qui avait lieu le 12, la CSN a soutenu qu'il fallait poursuivre nos efforts collectifs pour que nos conditions sociales continuent de s'améliorer.

Le président de la centrale, Norbert Rodrigue, a déclaré à cette tribune que les choix qu'effectue un gouvernement se doivent d'être clairs pour être ensuite véhiculés et menés à terme par une volonté politique. "La CSN ne croit pas qu'il y ait un avenir dans les réductions des services de santé, des services sociaux et dans l'éducation", a-t-il dit, en conclusion de son exposé sur l'état de la situation.

Éducation: où vont les acquis sociaux?

Les coupures budgétaires dans le secteur de l'éducation compromettent les idéaux poursuivis par les Québécois depuis maintenant 20 ans. Les impor-

tantes diminutions de budget imposées indistinctement aux universités, les ralentissements apportés aux programmes d'éducation des adultes, l'abandon même de certains programmes d'éducation populaire et la diminution marquée des fonctions d'appui à l'enseignement ont pour effet de réduire considérablement l'accessibilité à l'éducation et constituent des attaques directes aux idéaux acceptés par la société québécoise touchant la démocratisation de l'enseignement.

Norbert Rodrigue a insisté pour affirmer que les services publics ne sont pas

maintenus à un niveau satisfaisant lorsque, comme c'est le cas dans les syndicats affiliés à la CSN, les coupures budgétaires se traduisent par 1,300 des quelque 12,000 postes existants.

Diminution des services dans les affaires sociales

La CSN a démontré au cours de ce débat public qu'avant même les nouvelles coupures budgétaires, les administrations hospitalières avaient encouru des déficits accumulés importants, ce qui s'était traduit par des diminutions de per-

sonnel, et en conséquence, par une diminution de la qualité des services.

Les coupures budgétaires frappent indifféremment les centres hospitaliers, les centres d'accueil, les CLSC, etc. Norbert Rodrigue a cité le cas de l'hôpital Sacré-Coeur de Hull qui se propose de couper 34 postes de préposés aux bénéficiaires sur 75 devant être abolis, en vue de combler des postes demeurés inoccupés par attrition.

La CSN juge nécessaire d'établir une véritable politique de la santé au lieu de rechercher la réalisation d'économies à court terme qui risquent, à long terme, de coûter très cher à la collectivité. En conséquence, elle réclame que soient complétés l'universalisation du régime de soins gratuits, l'accessibilité des soins pour tous, indépendamment des moyens, le complément du réseau des CLSC et leur démocratisation, le salariat pour tous les professionnels de la santé, l'intégration des handicapés et une meilleure distribution régionale.

DOSSIER

Dans les abattoirs de poulet

Des hommes et des femmes qui veulent que ça change



Ils sont 1,200, travailleurs et travailleuses dans des abattoirs de poulet, qui commencent à trouver que les compagnies ne bougent pas vite dans les négociations en cours.

Et comme il n'y a rien pour faire bouger les compagnies que de bouger soi-même, c'est ce qui a été entrepris mardi dernier dans les abattoirs où les travailleurs et travailleuses se sont regroupés en front commun.

C'est un front commun qui a pris beaucoup d'ampleur depuis le début des négociations de 1981. Il est la suite logique d'un premier regroupement mis sur pied en 1974 entre les syndicats des usines de Berthierville, St-Jean Baptiste et Ste-Rosalie.

Aujourd'hui, sept syndicats, affiliés à la Fédération du Commerce, forment ce front commun du "secteur volaille". Au départ, l'objectif était d'en arriver à la conclusion d'une entente avant la fermeture pour la période des vacances, fixée au 6 juillet. "Mais l'employeur est figé, rapporte le responsable de l'action, Bill Sunstrum. Nous n'obtenons pas de réponse, il oppose des non catégoriques, veut revenir en arrière. En fait, il fait du «picossage de convention». C'est pour ça que la structure d'action

s'est mise en branle mardi."

Nombreux points en discussion

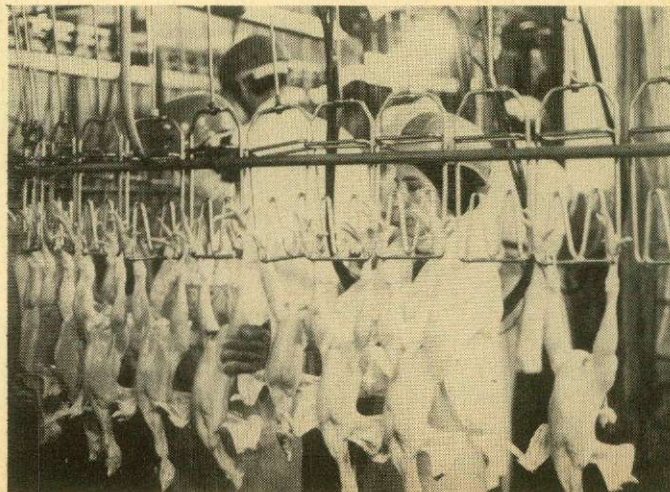
Le droit de grève est acquis depuis déjà une dizaine de jours dans six des sept établissements, mais de nombreux points importants de la convention sont loin d'être réglés.

Les horaires de travail, les transferts d'employés à des postes différents en fin de journée, les vacances annuelles, l'affichage des postes, la sécurité-santé au travail n'ont pas encore fait l'objet d'ententes. Sans compter la question salariale où, dans sa proposition, l'employeur vise à rendre la clause d'indexation inopérante, à toutes fins pratiques.

Une longue préparation

Cette coordination des négociations et de l'action dans sept syndicats est le résultat de consultations qui ont nécessité une longue préparation, il va sans dire.

Dans un premier temps, chaque syndicat a d'abord recueilli auprès de ses





Le 8 mai 1975, quelques centaines de travailleurs et travailleuses des abattoirs de poulet manifestaient devant le Parlement à Québec. Ils avaient dû faire plusieurs mois de grève pour arracher des conditions de travail plus décentes.

membres les demandes principales en vue de constituer un cahier. Par la suite, les syndicats des trois usines de St-Jean Baptiste, Ste-Rosalie et Berthierville se sont réunis durant trois jours pour s'enligner sur des revendications norma-

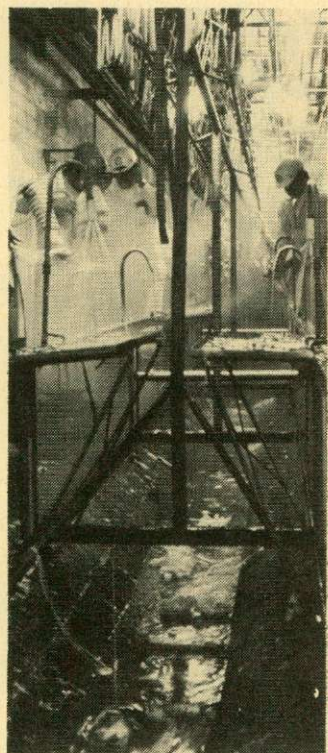
tives communes. Les quatre autres syndicats (St-Félix, St-Damase, bureaux et labos de Ste-Rosalie et camionneurs de St-Jean Baptiste) se sont eux aussi réunis pour qu'enfin, les sept syndicats s'entendent sur un protocole de fonctionnement, le consentement d'adhérer au front commun et la préparation de revendications économiques communes.

Trois instances ont été créées pour jouer le rôle de structure d'appui à la négociation.

Il y a d'abord le comité central de conflit, composé de membres des exécutifs et des comités locaux d'action des sept syndicats impliqués. Ce comité analyse l'action et l'information en appui aux négociations.

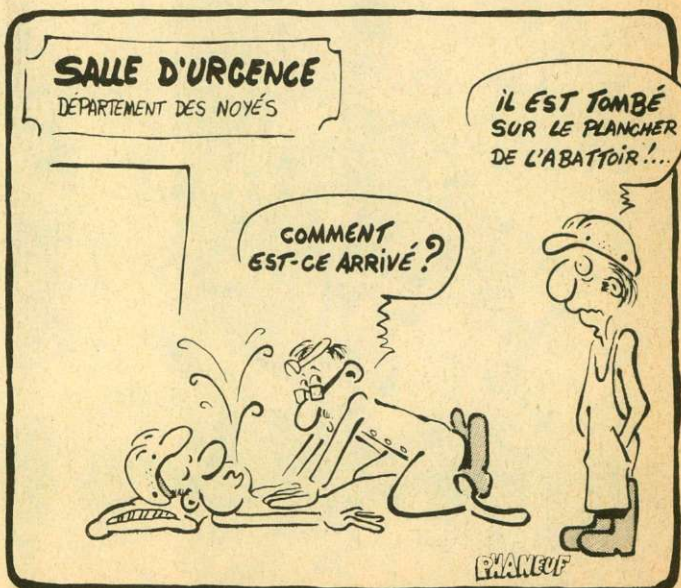
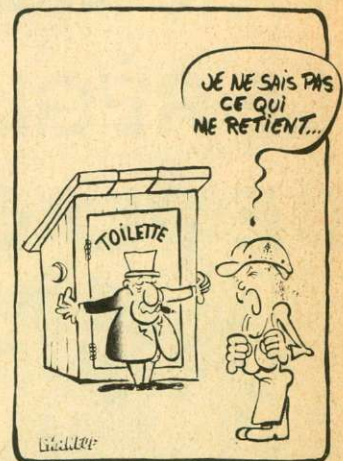
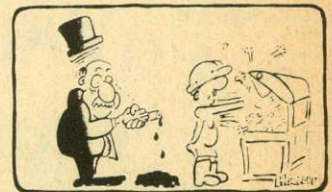
Le comité de stratégie est composé, de son côté, des sept coordonnateurs des comités locaux d'action. Il est responsable de la planification et de l'action.

Dans chaque syndicat, enfin, on trouve un comité local d'action composé de militants du syndicat recrutés par l'exécutif; il est chargé de la sensibilisation et de la mobilisation des membres, de la diffusion de l'information et de l'organisation de l'action.



Sécurité-santé

L'hiver dernier, à la suite d'une étude réalisée par des chercheurs de l'UQAM, dans le cadre du protocole d'entente UQAM-FTQ-CSN, chacun des syndicats a pu prendre connaissance des graves problèmes de tous ordres qui se posent aux travailleurs et travailleuses de l'industrie de la volaille. Le tableau général qui se dégage de cette étude fait la preuve que ces problèmes devront recevoir une solution au cours des négociations.



DOSSIER

CONSTRUCTION

LES TRAVAILLEURS VEULENT CONSERVER LE RÈGLEMENT DE PLACEMENT



Les travailleurs de la construction du Québec n'ont pas l'intention de perdre leur droit chèrement acquis d'une sécurité minimum d'emploi.

À la suite de l'offensive de l'Office de la construction du Québec pour modifier le règlement relatif au placement des salariés de cette industrie, quelque 10,000 travailleurs de toutes allégeances syndicales ont fait parvenir à la CSN-Construction leur volonté de ne plus retourner au régime de l'arbitraire patronal qui régnait avant le règlement.

Depuis la mise en place du règlement actuel en 1977, les travailleurs qualifiés et classifiés de la construction ont vu leur nombre d'heures travaillées augmenter sensiblement, en même temps que leur revenu, et ce malgré une baisse du volume annuel de la construction.

Même s'ils sont conscients que le règlement de placement n'est pas synonyme d'emploi à coup sûr, ils sont convaincus que toute modification au règlement, qui ouvrirait le bassin de la main-d'oeuvre de leur industrie à des travailleurs non classifiés, ne peut que les insécuriser davantage en les empêchant d'augmenter leur revenu moyen actuel de \$13,000.

“Nous ne voulons pas que les travailleurs de la construction subissent comme autrefois les conséquences pénibles des congédiements arbitraires et les listes noires”, affirme la CSN-Construction.

Les premiers effets du règlement de placement permettent de croire, selon le président Yvon Leclerc, qu'il met un peu d'ordre dans cette industrie où l'instabilité des emplois et des employeurs est notoire.

“En plus d'avoir à subir le chômage saisonnier, le chômage cyclique et le chômage intermittent, de ne pouvoir travailler plus de six mois par année, le travailleur de la construction, souligne le président de la CSN-Construction, n'a pas à chercher à convaincre des bureaucrates du besoin de contingerter la main-d'oeuvre de notre industrie.”

Les règlements

Lors de la grève de 1969, la revendication de la CSN-Construction d'obtenir une sécurité d'emploi forçait alors le gouvernement à mettre sur pied un règlement de placement pour faire cesser l'injustice due à des employeurs peu scrupuleux dans l'embauche des travailleurs.

En 10 ans, les travailleurs de la construction ont vécu pas moins de quatre règlements: les AC 4119-70, AC 2711-71, AC 3297-72 et AC 3282-77.

En 1970, le juge Allan Gold recommande l'émission d'une carte de classification pour les travailleurs de l'industrie de la construction. Le premier janvier 1971, le règlement AC 4119-70 supprime déjà l'ancienneté de chômage inscrite sur la carte de classification.

L'incompétence et le manque de planification des centres de main-d'oeuvre chargés d'appliquer le règlement au détriment des bureaux de placement syndicaux, s'ajoutent à la confusion créée par le règlement même qui stipulait une division des travailleurs en quatre catégories: les permanents, les réservistes, les réguliers provinciaux et les réguliers régionaux.

Pour sauver la face, les

centres de main-d'oeuvre émettent alors des cartes de classification à n'importe qui en faisait la demande. Sept mois plus tard, à la suite des pressions des unions internationales, le ministre du Travail Jean Cournoyer fait adopter un nouveau règlement, le 2711-71, qui, à toutes fins pratiques, légalisera la pratique d'émissions de cartes à des travailleurs sans expérience et éliminera du même coup la sécurité d'emploi cherchée par le biais du règlement de placement.

En 1972, c'est le comble: un nouveau règlement, le

3297-72, instaure un contrôle de permis de travail pour les travailleurs qualifiés, mais libère de tout contrôle les non-qualifiés qui retombent ainsi dans l'insécurité totale d'emploi. Il y eut ensuite la Commission Cliche et ses recommandations d'une politique de main-d'oeuvre.

Ce n'est qu'en 1977 que les travailleurs de la construction ont pu utiliser un règlement de placement efficace tenant compte de la préférence d'embauche régionale et de la connaissance des vrais travailleurs de la construction.

Le principe de la sécurité d'emploi

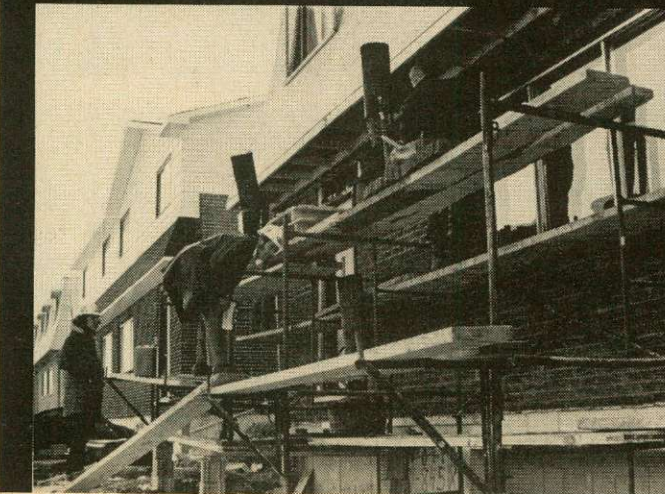
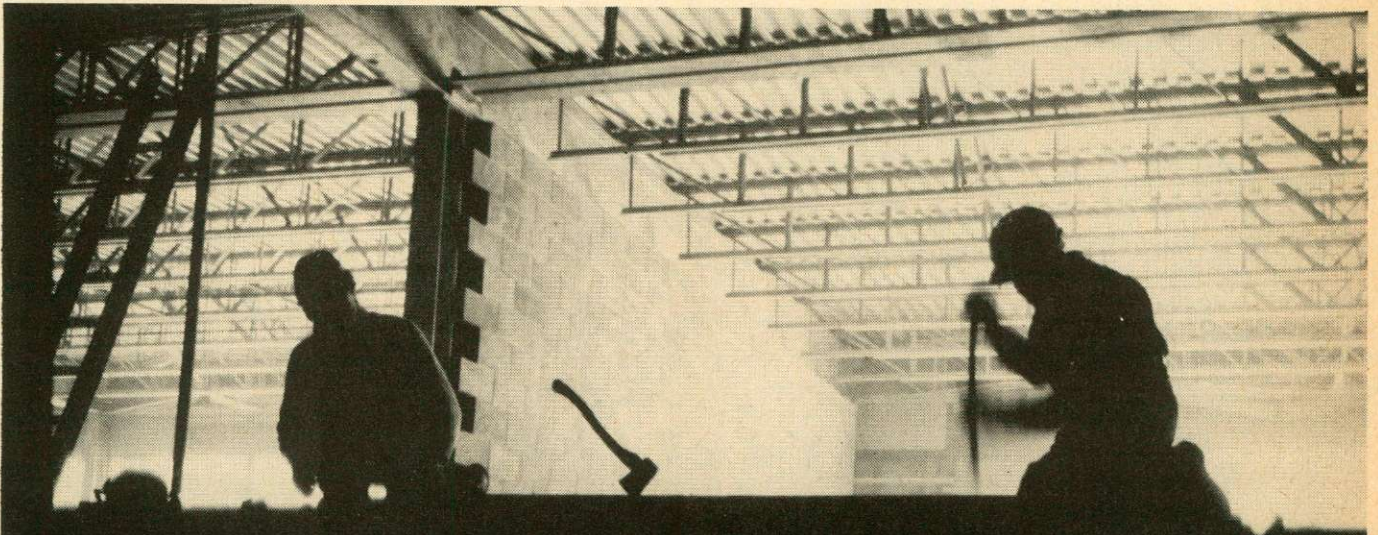
"Il y a dans ce règlement, précise le président de la CSN-Construction, la reconnaissance du principe d'une sécurité d'emploi pour les vrais travailleurs de l'industrie et c'est à ce principe que les travailleurs de la construction tiennent jusqu'à ce qu'on leur reconnaisse une formule d'ancienneté."

"C'est un minimum auquel on s'accroche, dit-il, et personne qui connaît le moindrement notre industrie, ne devrait s'y attaquer

avant d'en envisager toutes les conséquences."

"Le règlement de placement actuel, affirme Yvon Leclerc, représente dix ans de luttes pour les vrais travailleurs de la construction et leur réponse à l'offensive de l'OCQ doit être prise au sérieux."

"Nous n'accepterons, conclut-il, aucun tripotage qui nous ferait revenir dix ans en arrière. Les travailleurs de la construction du Québec seront vite debout si jamais l'OCQ poursuit ses manoeuvres pour modifier un règlement qui appartient d'abord et avant tout aux travailleurs mêmes de cette industrie."



la forêt, pour qui, pour quoi ?

LE QUÉBEC VA MANQUER D'ARBRES

Du bois pour les Anglais au papier pour les Américains ou les Ontariens, la forêt du Québec est une autre de nos richesses naturelles qui a surtout servi des intérêts étrangers.

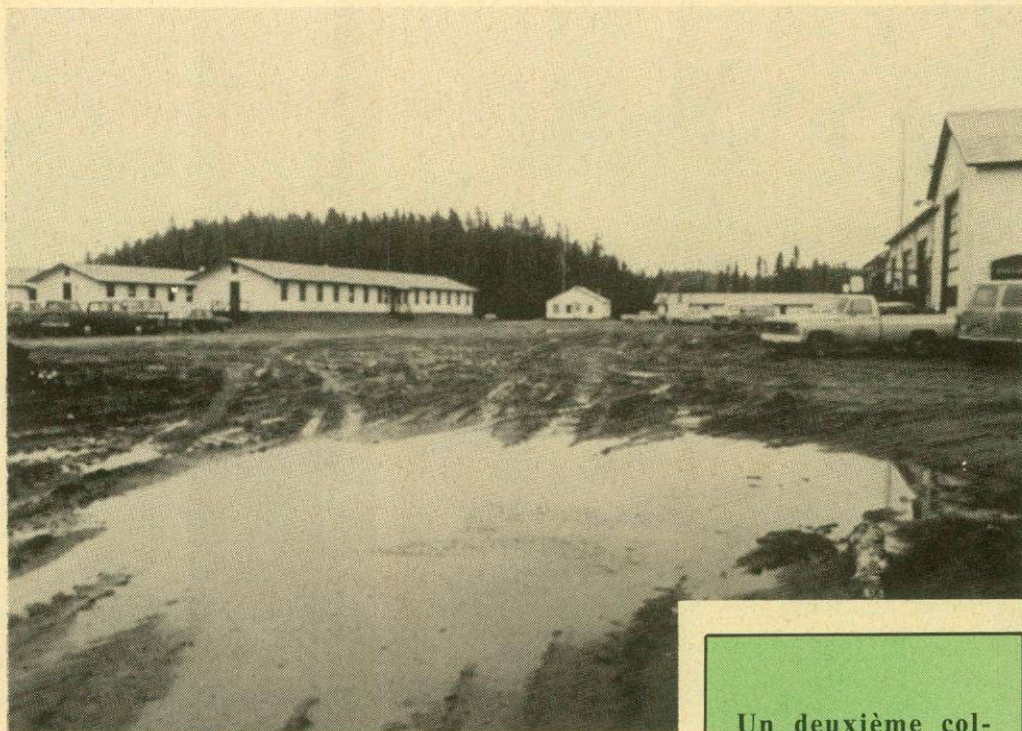
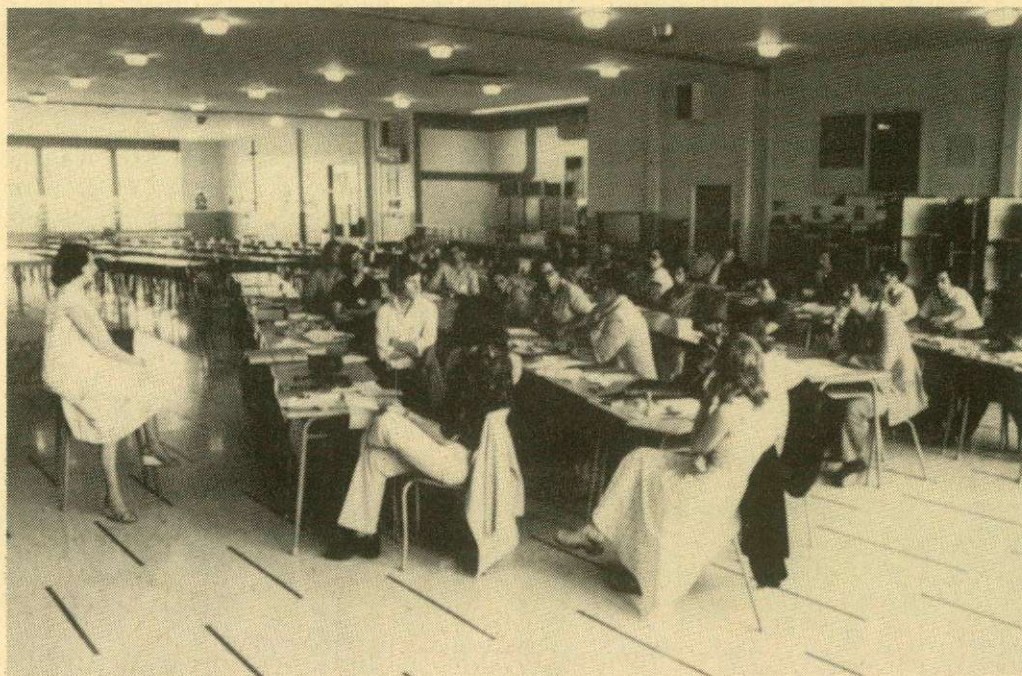
Or la forêt du Québec se meurt: on va manquer d'arbres d'ici 10 ou 15 ans s'il n'y a pas un changement radical dans les mentalités et surtout dans les politiques gouvernementales.

Est-ce qu'on s'imagine le Québec manquer d'arbres!

En 1950, le Canada était le premier producteur mondial de papier journal: 55% de la production mondiale venait en effet du pays et plus particulièrement du Québec. La forêt était alors la source de l'industrie manufacturière la plus prospère de la province.

Aujourd'hui, à peine 30% de la production mondiale vient du Canada et l'industrie est en crise dans les scieries et dans le meuble; l'industrie qui nous quitte, la plupart du temps multinationale, va s'installer ailleurs, "avec de meilleures conditions...". Le gouvernement, pris au jeu de ces financiers, donne présentement de grosses subventions aux compagnies de papier pour les garder ici.

Les compagnies tirent également avantage d'un système de production qui ne ménage ni les travailleurs ni la forêt, forçant les premiers à produire dans des conditions salariales et de travail largement dénoncées depuis un an, traitant la seconde comme si on se moquait de sa survie.



Dans une première rencontre qui a eu lieu à Causapsal, dans la Vallée de la Matapédia, le 6 juin dernier, les travailleurs de la forêt, qu'ils soient membres de la CSN, de l'UPA ou des Sociétés d'exploitation des ressources, ont

réalisé qu'il y avait, dans la grande forêt québécoise de la place pour tous les travailleurs, quelle que soit leur affiliation, qu'il suffisait de se mettre ensemble, ne plus laisser les compagnies les jouer les uns contre les autres.

Un deuxième colloque aura lieu dans la Vallée à l'automne. De tels colloques régionaux auront lieu dans les différentes régions forestières du Québec à l'automne 1981 et au printemps 1982.

La semaine du 31 mai au 6 juin était, cette année, la semaine internationale de la bicyclette. Durant toute la semaine, à travers le Québec, les associations locales et provinciale des usagers de bicyclettes ont participé à des manifestations publiques afin de sensibiliser la population et les pouvoirs en place au rôle considérable que pourrait jouer la bicyclette comme moyen de transport, en milieu urbain plus particulièrement.

À Montréal, une manifestation, organisée principalement par Vélo-Québec, a réuni plus de 2,000 cyclistes, de 6 à 65 ans. Circulant par les artères principales de la ville, ces cyclistes ont réclamé des administrations des mesures concrètes afin que la bicyclette soit enfin reconnue comme moyen de transport urbain; un moyen de transport pratique, peu encombrant, peu coûteux et non polluant.

Deux données seulement: Montréal est la ville canadienne la plus polluée (et 60% de cette pollution est causée par l'automobile) et 99% des budgets du ministère du Transport, pour les années 1979-80, ont été consacrés à la construction des routes et autoroutes, pour les automobiles, évidemment. Et pour les cyclistes s'ils sont candidats au suicide!

Dans cette optique, les cyclistes montréalais réclament des administra-



tions municipales, provinciales et fédérale: une série de mesures qui favoriseraient une plus grande utilisation du vélo comme moyen de transport.

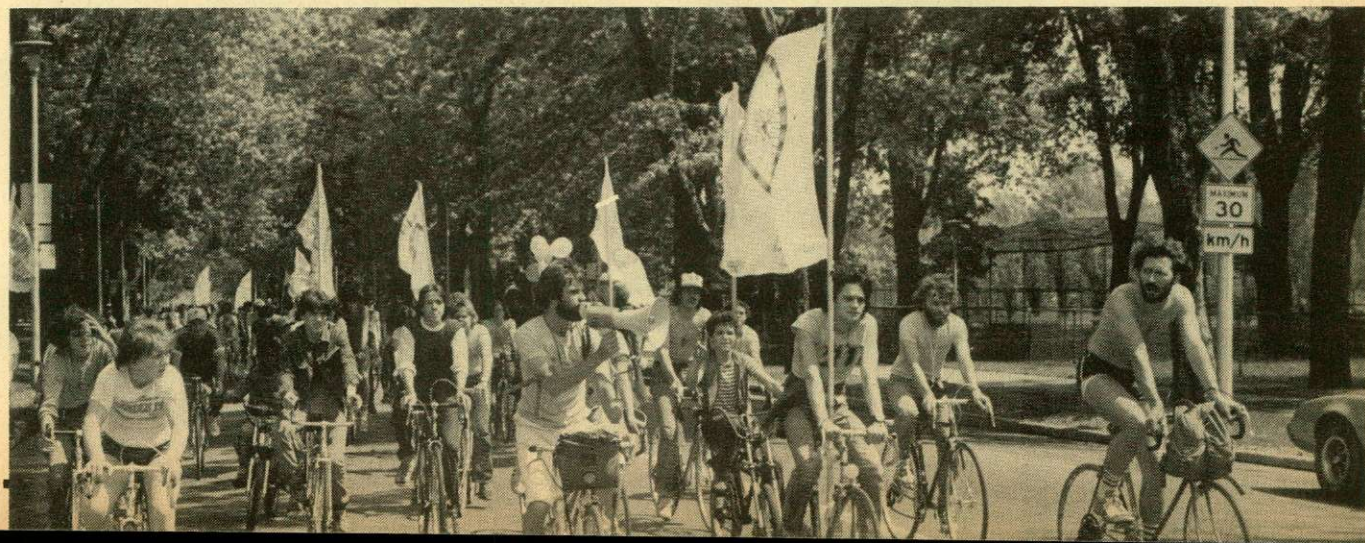
- Que soient ouverts des axes de circulation nord-sud et est-ouest à l'usage prioritaire des cyclistes qui se dirigent vers le centre-ville de Montréal. Les plans pour l'aménagement de ces rues cyclables sont faits et connus de l'administration municipale depuis longtemps.

- Montréal est une île et pour en sortir il faut utiliser les ponts. Les usagers du vélo réclament que soient aménagés pour eux sur ces ponts des espaces de circulation.

- Une intégration systématique du vélo au transport en commun, notamment le métro en surface et les autobus, ce qui signifie que l'accès au transport en commun sera favorisé pour les usagers du vélo.

- Que l'on adopte des mesures visant à défavoriser la circulation automobile dans le centre-ville et à augmenter l'efficacité du transport en commun.

- Que soit mis en place un vaste réseau de stationnements sécuritaires pour bicyclettes. Sur ce dernier point, on peut dire que la CSN, à Montréal, est dotée d'un stationnement ultra-sécuritaire de 18 places à l'arrière de la bâtisse.



la fédération des employé(e)s des services publics en congrès

LA PLEINE RECONNAISSANCE DU DROIT DE GRÈVE

La reconnaissance du droit de grève est une lutte permanente depuis toujours. Aujourd'hui, nous luttons pour obtenir le droit de faire la grève en tout temps: faire la grève en tout temps, parce qu'il devient de plus en plus difficile de régler nos problèmes d'application de convention, parce que chacun de nos débrayages illégaux est sujet à des poursuites de toutes sortes (recours collectif, cour des petites créances...).

C'est ainsi que la présidente de la FESP, Céline Lamontagne, reprenait le débat sur le droit de grève, dans son discours d'ouverture du 12e congrès de sa fédération qui s'est tenu la semaine dernière à Montréal. Environ 300 délégués ont participé à ces assises et ont accepté la recommandation sur le droit de grève permanent.

Des moyens de riposter

Il est important, selon Céline Lamontagne, que les salarié(e)s puissent avoir le droit de faire la grève en cours de convention collective si nécessaire pour protester contre des injustices de la part des employeurs.

Elle a donné comme exemple les coupures de postes dans les commissions scolaires et les CEGEP qui touchent plus de 1,000 membres de la FESP. Les syndicats sont privés du moyen de protester contre ces coupures.

L'application des conventions collectives devient de plus en plus difficile. Les mécanismes de la procédure des griefs et

d'arbitrage sont de plus en plus longs. Il faut parfois de deux à quatre ans pour obtenir des sentences.

Malgré des abus qui proviennent de la partie patronale, les syndiqué(e)s n'ont aucun moyen efficace pour riposter. Les conséquences pour un syndicat qui, devant la pression de ses membres, pose des gestes qui sont qualifiés d'illégaux, sont graves. Nous pourrions citer plusieurs exemples de poursuites qui ont été intentées par des usagers de certains services, comme chez les chauffeurs d'autobus de Montréal, le cas du CEGEP de St-Jérôme, et autres, pour décrire que de plus en plus, la grève légale "encarcannée", selon l'expression de Céline Lamontagne, ne va pas dans l'intérêt des travailleurs.



LES PETITS À-CÔTÉ DES CONGRÈS

Jean-Paul Pelletier, conseiller syndical à la FESP, gardera un souvenir du congrès de la fédération: il est resté coincé pendant près de deux heures dans un ascenseur de l'hôtel où se tenait le congrès. Ce sont d'autres délégués qui, à l'aide de barres de fer, l'ont libéré. Notre photographe a pu croquer la scène par la mince ouverture de la porte.



Une décision des syndiqué(e)s

C'est aux syndiqué(e)s qu'il appartient de prendre la décision de faire la grève si nécessaire. C'est un droit indissociable du droit à la libre négociation et du droit à la liberté d'association.

La pleine reconnaissance

du droit de grève en tout temps est valable, selon Céline Lamontagne, autant pour les travailleurs du secteur privé que pour ceux du secteur public.

La position de la FESP sur cette question vient s'ajouter au dossier de la CSN qui insistera de plus en plus pour obtenir le droit de grève permanent.

dans 31 cegep

253 POSTES DE SOUTIEN SONT ABOLIS

La FESP vient de compléter une partie de son dossier sur les coupures de postes dans les Cégep où elle compte des membres. La composition indique que les coupures de postes touchent 253 salarié(e)s, soit 8% du personnel. Dans un Cégep, celui d'Arvida, les coupures touchent trois employé(e)s sur neuf, soit 33% du personnel.

Les postes abolis se retrouvent en majorité dans les services pédagogiques, les services aux étudiants

et les services de l'équipement qui assurent une qualité de vie au travail, alors que l'administration générale est beaucoup moins touchée.

La FESP note également que le motif voulant que les abolitions de postes soient dues à la baisse de la clientèle est faux. Il ne s'agit pas d'une baisse de la clientèle globale mais de la baisse du nombre dans un service donné, ce qui contrevient à l'esprit de la négociation provinciale.

"MY LIFE IS A LIFE OF PERMISSION"



Le syndicaliste sud-africain Zola Zembe (à droite) a participé à la manifestation contre les coupures, à Montréal.

La vie des travailleurs noirs en Afrique du Sud, sous le régime de l'apartheid, est un tissu de permissions à demander, de brimades, d'humiliations et de privations. Le mouvement syndical noir est réduit à la clandestinité, et assister à une réunion risque souvent de conduire en prison, où se retrouvent invariablement les leaders des grèves, qui sont toutes illégales.

Zola Zembe, l'un de ces militants clandestins représentant le South African Congress of Trade Unions (SACTU), était de passage à Montréal la semaine dernière où il a rencontré les poteaux régionaux du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), à qui il a exposé les dures conditions de la lutte syndicale dans son pays. Ainsi, n'importe quel fonctionnaire peut demander à un travailleur noir de montrer ses papiers d'identité. S'il les a oubliés, il est immédiatement arrêté et condamné à la prison pour 2 à 6 mois, pendant lesquels il sert d'esclave aux fermiers blancs. Par ce biais, une bonne partie du vin, des fruits et des légumes pro-

duits en Afrique du Sud sont par des travailleurs noirs non rémunérés.

Les blancs brisent les grèves

Pendant ce temps, les travailleurs blancs ont des servantes comme la bourgeoisie, les meilleurs emplois leur sont réservés par décret, leur mouvement syndical a tous les droits, en échange de briser les grèves des travailleurs noirs et de soutenir la minorité dominante. Ainsi pendant une grève des employés municipaux noirs, ce sont les travailleurs blancs qui ont organisé la cueillette des ordures avec leurs femmes. Dans un pays où les femmes blanches ne travaillent jamais, cela représentait un soutien majeur à la minorité dominante.

Les cassettes de solidarité

Les travailleurs noirs ont donc développé des méthodes originales d'organisation clandestine. L'une d'entre elles consiste à enregistrer des communications sur des cassettes

manifestation durant le congrès de la FESP PINCOURT: UN LOCK-OUT ANTI-CITOYENS

Les travailleurs à l'emploi de la ville de Pincoort subissent depuis plus de trois mois un lock-out qui les prive de leurs salaires et prive les citoyens des services auxquels ils ont droit.

L'attitude totalement irresponsable de la Ville s'est traduite par le retrait, le 5 juin dernier, pour la sixième fois, de propositions qui avaient été déposées quelques jours plus tôt par l'administration municipale au syndicat.

La Ville a modifié tellement de fois ses positions sur le contenu de la convention collective depuis le début des négociations que l'assemblée générale du syndicat s'est vue dans l'obligation d'exiger dorénavant des propositions patronales qu'elles soient signées!

Le lock-out, décrété par la Ville depuis le 17 mars 1981, veut forcer les travailleurs affiliés au Syndicat des employés de Pincoort (CSN) à accepter des reculs dans leurs conditions de travail quant aux droits d'ancienneté d'un employé et à un droit de



grief que la ville veut obtenir, bien que le droit de grief soit généralement un recours reconnu aux syndicats en cours de convention si celle-ci n'est pas respectée.

Pendant son congrès, la FESP, dont fait partie le syndicat, est allée manifester devant l'hôtel de ville de Pincoort afin de dénoncer la mauvaise foi des administrateurs...

qu'on dissimule à la porte d'une usine, par exemple, et qui se mettent en marche quand les travailleurs sortent. Avant que la police n'arrive, le message est entendu. Mais pour une cassette que la police détruit, il faut pouvoir en réinstaller dix autres, expliquait Zola Zembe.

avec un don de \$100 permettant d'acheter des magnétophones. Ces messages sont d'abord diffusés sur les radios clandestines à partir des pays voisins (Angola et Mozambique) et ensuite communiqués aux syndicats par le procédé décrit plus haut.

Voilà pourquoi un geste de solidarité qu'il demande aux syndicats québécois consiste à enregistrer un message de solidarité de 3 à 5 minutes, et de l'envoyer

Zola Zembe a souligné que le boycottage des vins sud-africains par le Québec représentait beaucoup pour les travailleurs noirs là-bas, même si cela peut paraître peu de notre point de vue.

...petites nouvelles...



De la difficulté à se syndiquer au Québec en '81

Un an et demi après avoir demandé leur accréditation syndicale en janvier 1980, les 200 travailleurs de Lockweld, une entreprise qui fabrique des pylones électriques à Candiac, n'entrevoient pas encore le jour où ils pourront signer leur première convention collective. Après avoir remporté le vote contre une union de boutique formée par l'employeur pour saper leur reconnaissance syndicale, ils ont finalement été accrédités en janvier 1981. Ce que l'employeur et l'union de boutique ont aussitôt contesté, ce qui signifie d'autres délais de plusieurs mois car l'opération est menée par des avocats patronaux spé-

cialisés dans le cassage de syndicats.

Pendant que les délais courent, c'est l'intimidation à l'intérieur de l'usine, soutenue par une vague de mises à pied. Et voici que les sept membres de l'exécutif viennent d'être congédiés, parce qu'ils ont refusé d'inciter les membres à reprendre le temps supplémentaire qui, soulignons-le, est volontaire, et que l'assemblée générale avait décidé de couper en riposte à l'intimidation et aux mises à pied.

Nul doute que ces congédiements seront annulés par le tribunal du travail, car à leur face même ce sont des congédiements pour activité syndicale. Mais comme il y a plus de 1,000 cas en attente, cela permet à Lockweld d'allonger encore plus les délais au bout desquels elle devra négocier, espérant ainsi casser le syndicat entre-temps.

Et voici comment dans ce beau Québec de 1981 dont on s'apprête à fêter le caractère national, des travailleurs privés d'emploi passeront la St-Jean dans la rue.



LE RÈGLEMENT TARDE À LA CTCRO

Dans un numéro précédent de *nouvelles csn*, nous vous avons annoncé un règlement dans le conflit qui opposait les chauffeurs à la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (CTCRO). Ce règlement cependant, ne s'est pas encore concrétisé. Le lendemain de l'entente, à la séance de signature, la direction de la Commission de transport refusa de signer à moins que le syndicat n'enlève une clause, celle qui garantit la sécurité de travail pour les années à venir, une des principales raisons de la bataille.

Devant ce fait, l'assemblée syndicale a refusé le retour au travail et entrepris des démarches au ministère du Travail. On attend des nouvelles.

vote.

Le nouveau contrat, d'une durée de trois ans, prévoit des hausses salariales de 2,50\$, dont 1,10\$ immédiatement, et des améliorations substantielles dans les régimes de vacances et de congés (un congé-paternité; un congé de maladie nettement amélioré; la fermeture de la mine pendant six jours à Noël, salaire payé; repas payé pendant le temps supplémentaire; prime de vacances...). Ce qui fait dire aux leaders syndicaux qu'il s'agit de la meilleure convention minière du Nord-ouest québécois et même de la province.

Ce règlement met fin à leur grève qui durait depuis le 3 mai dernier.

Une entente est intervenue entre le syndicat des salarié(e)s de Distribution Québec et de Presto (Charlesbourg, Lévis et Vanier) et la multinationale Provigo, entente qui met fin à la grève qui durait depuis le 22 avril dernier. Les syndiqué(e)s de Provigo ont accepté l'accord dans une proportion de 64% alors que ceux de Presto l'ont entérinée à 71%.

L'exécutif du syndicat des travailleurs de Lockweld, congédiés en bloc pour activités syndicales.



LA MEILLEURE CONVENTION

Les 500 travailleurs de la mine Opémiska, de Chapais, ont approuvé leur nouvelle convention collective dans une proportion de 55%. Malgré le fait que le vote ait été serré, l'assemblée, qui a eu lieu le 5 juin, s'est déroulée dans le calme. Tous ont pu s'exprimer et c'est bien informés que les mineurs ont pris le

Le fonds Gérard-Gagné grossit toujours. En date du 11 juin, il était rendu à plus de 3,200\$, dont près de 500\$ au seul congrès de la FAS. Il faut continuer à faire parvenir nos dons au fonds de soutien régional Gérard-Gagné, conseil central des Laurentides, St-Jérôme.

...petites nouvelles...



VICTOIRE À LA BELOIT

Sans avoir eu recours à la grève, droit qu'ils avaient acquis depuis le 3 juin, les quelque 600 syndiqués de l'usine Beloit de St-Joseph de Sorel ont signé une convention collective satisfaisante, notamment au chapitre des clauses salariales, de santé-sécurité, d'ancienneté et de représentation syndicale. Réunis en assemblée générale le 7 juin, les travailleurs de Beloit ont accepté dans une proportion de 97.2% le contrat négocié. En effet, 359 ouvriers se sont prononcés en faveur des offres, 9 ont voté contre et 1 bulletin fut rejeté.

Le Syndicat national de l'industrie métallurgique de Sorel (CSN-Beloit) a ratifié un contrat de 30 mois, du premier juin 1981 au 30 novembre 1983. Durant cette période, les syndiqués de Beloit auront une hausse salariale de 3,25\$ l'heure et la moyenne salariale horaire passera de 9,78\$ à 13,03\$.

Au chapitre de la santé-sécurité au travail, les ouvriers de Beloit ont enregistré des gains importants, tel le refus pour tout salarié d'exécuter un travail dans des conditions qu'il juge dangereuses pour sa santé ou sa sécurité. De plus, advenant l'exercice de ce droit de refus de travailler, le fardeau de la preuve re-

vient à la compagnie, sinon elle doit éliminer le danger avant que le travail ne reprenne. Il ne doit pas y avoir aucune perte de droits ou bénéfices durant ce refus de travailler. C'est également un médecin du choix du salarié qui détermine si celui-ci est victime d'une maladie ou accident dû au travail.

Les acquis des travailleurs de Beloit, vu leur importance, pourraient certainement être repris par l'ensemble des travailleurs du Québec.

Dix-huit jours avant l'expiration du contrat de travail, soit le 31 mai, les syndiqués de Beloit avaient voté à la très grande majorité, soit 96.1%, en faveur du déclenchement de la grève en temps opportun.

Beloit Canada Ltée est une filiale de Beloit, du Wisconsin, aux États-Unis.



Les travailleurs forestiers de la CIP, en grève depuis près d'un an, ont réaffirmé, en assemblée générale les 6 et 7 juin, par un vote de 89%, leur appui à leur exécutif syndical. Plus de 600 forestiers ont participé aux deux assemblées.

Les 12 travailleurs de la Traverse du St-Laurent, entre Sorel et Berthier, ont déclenché la grève le 12 juin au matin.



À leur assemblée de règlement, les gens de chez Viau ont décidé de verser à la campagne du fonds de défense la totalité de leur objectif de \$8,200. La moitié tout de suite et le reste dans trois mois.

Les chansons dans l'oreille, Viau règle!

Pour souligner la victoire des travailleurs et travailleuses de Viau, les nouvelles csn ajoutent un couplet et un refrain à leur chanson-thème publiée la semaine dernière.

Proposition:

1981: 12% plus .30¢ et
.15¢ après six mois.
1982: .80¢.

Règlement:

1981: .45¢ plus 12% après
1982: .95¢.

Ce qui porte le salaire de base à \$7.43 cette année et à \$8.38 l'an prochain, une augmentation de \$2.21.

Il n'y avait pas eu de grève depuis 1963 chez Viau, en sorte que les salaires avaient pris du recul, et c'était la revendication principale cette année, qui fut arrachée par des chansons 24 heures par jour dans l'usine, ce qui exprimait une solidarité à toute épreuve. En voici une autre:

*Travailler c'est trop dur
Être payé c'est moins sûr
D'mander une convention
Avec qu'que chose dedans
Chaque jour que l'on vit
L'on ramasse des biscuits
Pour gagner notre vie
En faisant des profits*

(sur l'air de Troupiaux)

*La force de nos chansons
A fait peur aux patrons
Désormais ils n'auront
Plus l'gros bout du bâton*

*Si on pouvait toujours
Chanter en travaillant
Le usines seraient plus
Attirantes qu'avant*

Trois semaines après avoir, comme moyen de pression, chanté leurs revendications dans l'usine, et deux jours après leur concert remarqué sur le trottoir, les gens de chez Viau ont fait faire à la proposition patronale un bout de chemin étonnant. Qu'on en juge:

LE DEVOIR

Règlement au Devoir

Le journal *Le Devoir* a recommencé à paraître vendredi, après une interruption de dix semaines suite à la grève du syndicat de la rédaction. Le conflit portait essentiellement sur le traitement des textes des journalistes, la nomination de cadres et les salaires.

Désormais un journaliste qui verra un de ses articles modifié sans son accord, coupé ou supprimé, pourra porter plainte devant un comité paritaire où siègeront deux membres du syndicat, et qui étudiera la plainte à la lumière d'une déclaration de principe inscrite dans la convention collective affirmant le droit du public à l'information et précisant les normes de qualité professionnelle que *Le Devoir* souhaite respecter. Quant à la nomination des cadres, elle se fera après qu'un comité ad hoc, sur lequel siègeront deux journalistes syndiqués, aura donné son appréciation des candidats.

Le comité d'information qui existe depuis 1976 dans le but de planifier le contenu de l'information est maintenu, et son caractère décisionnel est confirmé par la participation désormais du directeur du journal à ses travaux. C'était une revendication majeure des journalistes, qui ne voulaient pas que le directeur décide seul de son bord sans participer à la dynamique de la salle de rédaction dans la fabrication du journal.

Les augmentations sont de 12.6 pour cent en 1981 et de 12.1 en 1982, ce qui porte le salaire des journalistes au sommet de l'échelle (après 6 ans) à \$560 cette année et \$628 l'an prochain.

Radio-Cadenas

Une entente de principe est intervenue entre le Syndicat des techniciens du réseau français de Radio-Canada et leur employeur. Commentant la déclaration qu'il avait faite le soir de la manifestation devant Radio-Canada à l'effet que techniciens et journalistes rentreraient ensemble, le président du syndicat, Jac-

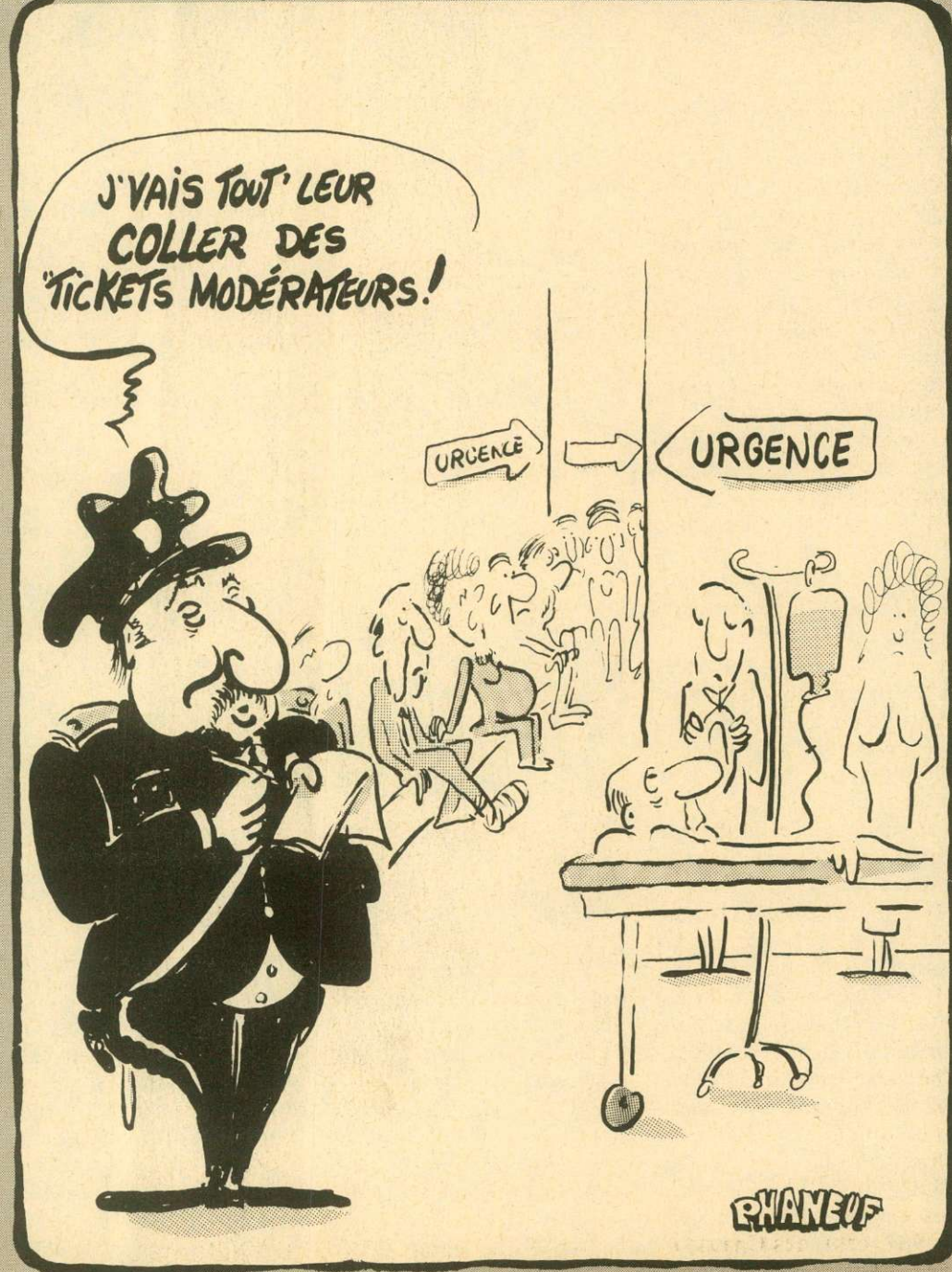
ques Perreault, a déclaré qu'il voulait dire qu'un règlement avec les techniciens entraînerait presque immédiatement un règlement avec les journalistes et commis.

Nous verrons, nous verrons!

• À Radio-Canada, toujours, les dinausaures de la direction viennent de perdre un autre os: la Fédéra-

tion professionnelle des journalistes du Québec vient de les condamner pour avoir suspendu quatre journalistes cadres qui refusaient de faire le travail des grévistes. La FPJQ rappelle aux gros lézards de la direction que depuis de nombreuses années déjà les patrons des entreprises de presse n'exigent plus de leurs cadres qu'ils remplacent des syndiqués en grève légale.

POUR DÉCONGESTIONNER LES SALLES D'URGENCE !



CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Le tour des régions

nouvelles csn termine cette semaine le tour des 22 régions de la centrale, après avoir fait celui des dix fédérations. Mais la campagne n'est pas terminée pour autant. L'objectif est toujours de \$6 millions, qu'il faut recueillir pour soutenir ceux et celles qui doivent faire la grève ou subir un lock-out. Un rappel pressant aux syndicats qui ont déjà voté une contribution de faire parvenir leur chèque à la CSN.



MONTREAL

Dans ce conseil central, le plus important numériquement à la CSN, 113 syndicats ont déjà dit oui à la campagne de financement volontaire, atteignant un montant global de \$705,906.

Parmi ces 113 syndicats, signalons celui de l'alimentation au détail, qui a versé \$16,018; les deux syndicats de Dismat (qui sortent tout juste d'un long conflit) \$1,724, le syndicat de l'hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine \$71,596, celui de l'hôpital Fleury \$8,510, celui de l'hôpital St-Michel \$11,960, le syndicat des chargés de cours de l'UQAM \$13,967, celui des employés de Hubbard \$5,987, celui des Chaussures Corbeil \$4,643, les employés des services tech-

niques de Cable-TV ont atteint leur objectif de



OUTAOUAIS

Dans la région de l'Outaouais, 27 syndicats sur 30 qui se sont prononcés jusqu'ici ont accepté de souscrire à la campagne un montant global de \$95,465, ce qui représente la moitié de l'objectif régional.

L'Alliance des infirmières a versé \$16,370 et l'as-

\$1,932, le syndicat des travailleurs de Hydrolic Machinery \$4,313, celui de Kruger Turcot \$4,890, des Papiers Perkins (à Laval) \$4,025, les employés de bureau de la CTCUM ont versé \$15,625, et ceux des services sociaux de Montréal \$56,093.

Le syndicat des employés de l'Université de Montréal a versé de son côté la somme de \$15,625, pendant que les travailleurs de l'imprimerie Interlitho Inc. souscrivaient la somme de \$1,500 et que les employés de la Commission des droits de la personne dépassaient leur objectif en votant une somme de \$3,000.

SUD-OUEST

19 des 35 syndicats de la région ont répondu positivement à la campagne de souscription. De ce nombre, signalons le syndicat des travailleurs de la métallurgie de Beauharnois (\$8,398), les travailleurs de Stanchem (\$4,000), le syndicat des travailleurs des pâtes et papiers de Beauharnois (\$9,161), le syndicat de l'hôpital de Valleyfield (\$9,530), celui de l'Institut Doréa (\$4,407) et celui des employé(e)s de bureau de la Commission scolaire (\$3,991).



TROIS-RIVIERES

23 des 41 syndicats de la région ont accepté jusqu'ici de verser au FDP. Le syndicat de l'hôpital St-Joseph a versé \$9,241, les deux syndicats du sanatorium Cooke un montant de \$1,951, celui de l'hôpital Christ-Roi \$4,310, les employés manuels du Cégep \$4,441, et celui des professeurs \$24,318, les syndicats des commissions scolaires de Trois-Rivières et de Chavigny \$998 et \$980, celui du Culottier à Batis-can \$1,500, et le syndicat de Fulmen Inc. \$2,346.

La petite histoire du fonds de défense (12)

Le passage de la cotisation syndicale au pourcentage, décidé au congrès spécial de 1975, s'appliqua graduellement sur une période de trois ans. Cette mesure eut indéniablement un effet stabilisateur sur le FDP.

Cependant le FDP, dans son fonctionnement actuel, n'est pas à l'abri des difficultés qui surviennent lorsque des regroupements importants doivent être soutenus par le fonds durant une longue période. C'est la situation qui est vécue depuis plus d'un an maintenant.

C'est l'absence d'un mécanisme automatique qui pourrait être mis en branle quand on se trouve en présence d'une semblable situation qui a rendu nécessaire cette campagne volontaire de financement.

Il est à prévoir que les délégués au prochain congrès seront appelés à se prononcer sur le renforcement du FDP.

"... et si, dans tout le mouvement, des centaines de militants salariés et élus sont à l'oeuvre, c'est que tout le monde a compris l'importance capitale de maintenir un fonds de défense capable d'assurer un minimum à ceux et celles qui doivent lutter pour transformer leurs conditions d'existence et dont nous connaissons les répercussions sur nous tous..."

— Léopold Beaulieu, au congrès de la FESP

Devant les 300 délégué(e)s au congrès de la Fédération des employés des services publics en congrès à Montréal, Léopold Beaulieu, a rappelé que les dimensions de la campagne qui se mène actuellement à travers le mouvement pour le fonds de défense "sont autrement plus larges que le simple renflouement d'une caisse" et qu'il s'agit d'une tâche profondément syndicale à laquelle les militants sont appelés pour aller voir le monde, nos membres, dans une démarche qui doit en être une d'adhésion.

Rappelant que jusqu'ici environ 95% des syndicats qui ont été appelés à souscrire volontairement au FDP se sont prononcés en faveur d'une contribution, le trésorier a ajouté qu'il fallait tou-



jours davantage "expliquer, convaincre, faire comprendre les causes qui ont amené notre mouvement à vivre ces moments difficiles".

Selon Léopold Beaulieu, le rythme de la campagne, dans tous les secteurs et dans toutes les régions, fait la démonstration "que ce mouvement a des racines dont les gouvernements, les multinationales, les entreprises ne soupçonnent même pas la profondeur".

La CSN, collectivement, a décidé de ne pas faiblir, a-t-il déclaré aux délégués. Et le fait de ne pas accepter les solutions patronales à la crise amène des difficultés financières qu'il nous faut savoir surmonter.

À compter de la semaine prochaine et jusqu'à la rentrée de septembre, nouvelles csn réduira son format à 8 pages. Il continuera d'être disponible tous les lundis.

Cette semaine, le FDP a versé la somme de 236,922 \$ La CSN soutient 3,329 grévistes.

DANS LES FÉDÉRATIONS

	OBJECTIF	MONTANT VOTÉ	ENGAGEMENT DE LA FÉDÉRATION
Bâtiment & bois	499,326	116,943	20,000
Commerce	418,779	157,326	5,000
FNEQ	654,117	523,059	à venir
FPSCQ	104,848	18,516	10,000
Métallurgie	854,810	443,734	à venir
FTPF	500,039	293,188	75,000
FAS	2,101,007	1,021,933	130,000
FESP	914,093	391,820	40,000
Secteur TVC	98,640	31,955	à venir
Communications	133,206	54,313	12,000

C'est ainsi qu'apparaissait au 10 juin le tableau cumulatif de la campagne de souscription volontaire au niveau des fédérations. Au conseil confédéral qui débute lundi 15 juin à Montréal, le trésorier Léopold Beaulieu rendra publics les derniers résultats.

L'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Bélangère Marchand, Jean-Pierre Paré, François Rivard et André Sauvé.

collaboration:

Hélène Rochon
Michel Dubreuil

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

